

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 JUILLET 2012**

Délibération
n° 2012.07.153

**Règlement de collecte
: modification de
l'article 7 relatif à la
fourniture de sacs à
ordures ménagères
et tri**

LE CINQ JUILLET DEUX MILLE DOUZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 juin 2012**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BEAUCHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Dominique THUILLIER à Janine GUINANDIE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Redwan LOUHMADI, Cyrille NICOLAS, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 JUILLET 2012

**DELIBERATION
N° 2012.07.153**

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

REGLEMENT DE COLLECTE : MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 RELATIF A LA FOURNITURE DE SACS A ORDURES MENAGERES ET TRI

Par délibération n° 4 du 3 février 2011, le conseil communautaire a approuvé la dotation en sacs noirs et jaunes.

Un ajustement est aujourd'hui proposé pour les sacs jaunes et noirs, afin de permettre une meilleure prise en compte du tri sélectif et de la fréquence de présentation des sacs noirs en collecte C1 (1 collecte par semaine) et ce dès une personne au foyer.

En effet, une personne au foyer dispose actuellement de 40 sacs par an pour une fréquence de collecte en C1. Il convient d'adapter au moins le nombre de sacs à 52 semaines. Soit une dotation proposée à 60 sacs/an. Cette dotation ajustée ne sera toutefois proposée qu'en sacs de 30 litres pour les foyers de une ou deux personnes, puis au choix en 30 ou 50 litres pour les foyers de trois personnes ou plus.

Le nouveau tableau de dotation présenté en annexe tient compte du volume de production annuel en tri et en ordures ménagères par foyer.

Il est rappelé que la dotation en sacs noirs ne concerne pas les usagers utilisant déjà un bac roulant pour la pré-collecte de leurs ordures ménagères résiduelles.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 13 juin 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER les règles de dotations découlant de la mise en place des bacs individuels.

D'APPROUVER la modification de l'article 7 du règlement de collecte relatif aux conditions d'attribution des sacs noirs et leur règle de dotation en fonction du nombre de personnes au foyer.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

12 juillet 2012

Affiché le :

12 juillet 2012

Nouvel article 7.1 :

Règle de dotation des sacs jaunes et sacs noirs pour la campagne 2012 / 2013			
<i>AU NOMBRE DE ROULEAU</i>			
	SACS NOIRS		SACS JAUNES
	30 litres	50 litres	50 litres
1 PERS	3	0	4
2 PERS	4	0	
3 PERS	5	3	
4 PERS	6	4	5
5 PERS	7	4	
6 PERS	8	5	
7 PERS	9	5	
8 PERS	10	6	
9 PERS et +	11	7	6
Règle de dotation des sacs jaunes et sacs noirs pour la campagne 2012 / 2013			
<i>AU NOMBRE DE SACS</i>			
	SACS NOIRS		SACS JAUNES
	30 litres	50 litres	50 litres
1 PERS	60	0	80
2 PERS	80	0	
3 PERS	100	60	
4 PERS	120	80	100
5 PERS	140	80	
6 PERS	160	100	
7 PERS	180	100	
8 PERS	200	120	
9 PERS et +	220	140	120